

MARCHE n° 2016-011

REGLEMENT DE CONSULTATION

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MADEELI

Le Belvédère – 3^{ème} étage
11, boulevard des Récollets
CS 97802
31078 Toulouse cedex 4

Objet de la consultation :

Coaching d'entreprises sur le financement haut de bilan et organisation de rencontres d'affaires avec les investisseurs

(22 et 23 février 2017 – Diagora Labège)

Date d'envoi de la demande : 8 juillet 2016

Date limite de remise des offres : 19 août 2016 – 12h00

REGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

1.	Objet du marché
1.1	Description
1.2	Forme du marché
1.3	Lieu d'exécution des prestations
2	Conditions de la consultation
2.1	Procédure
2.2	Durée de validité du marché
2.3	Modalités d'établissement du marché
2.4	Délai de validité des offres
2.5	Conditions financières
2.6	Renseignements complémentaires
3	Présentation et envoi des offres
3.1	Pièces constitutives de la proposition
3.2	Envoi des offres
3.3	Date de remise des offres
4	Variantes
4.1	Planification
5	Clauses particulières
5.1	Obligations
5.2	Obligations fiscales et sociales
5.3	En cas de groupement
5.4	Sous-traitance
6	Critères d'attribution
7	Contenu du dossier de consultation

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le présent marché concerne des prestations pour lesquelles Madeeli est attachée à respecter des objectifs ambitieux de réduction des coûts. Ainsi, à la réponse formelle à l'expression du besoin du client, toute proposition innovante visant à réaliser des économies potentielles, notamment dans le produit, l'organisation des travaux et le contenu des travaux, pourra être présentée

Le candidat listera et cotera financièrement ces propositions de réduction des coûts.

Présentation de Madeeli

Financée par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, l'Union Européenne, l'Etat et EDF, Madeeli est l'agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation. Elle prospecte et accueille les entreprises françaises et étrangères susceptibles de s'installer en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées. Elle propose un accompagnement ciblé des projets des entreprises avec une attention particulière portée à l'innovation et à l'internationalisation. Enfin, elle contribue à renforcer les échanges entre les milieux académiques et les entreprises.

Facilitateurs et architectes de projets, les chargés de mission Madeeli ont pour objectif d'accompagner le développement des entreprises régionales, notamment à l'export, et de favoriser leur appropriation des technologies et l'innovation transversale.

Madeeli organise également la présence de la région Occitanie / Pyrénées Méditerranée sur des salons internationaux avec une triple mission : accompagner des PME à l'export, promouvoir l'attractivité régionale et détecter des projets d'implantation.

1 – Objet du marché

1.1 Description

La présente consultation a pour objet de choisir un prestataire spécialisé dans le coaching d'entreprises sur le financement haut de bilan et l'organisation de rencontres d'affaires avec les investisseurs.

Le marché se compose de 2 parties :

- Organisation générale
- Accompagnement individuel des entreprises

Les informations détaillées sont exposées dans le CCTP ci-après.

L'objectif du contrat est à obligation de résultat suivant différents critères tels que qualité, délai, réactivité et aux moyens et compétences mis en œuvre.

Les prestations attendues sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

1.2 Forme du marché

Le marché est à procédure adaptée.

1.3 Lieux d'exécution des prestations

Les prestations s'effectueront chez Madeeli, dans les locaux de la Région Occitanie (Toulouse et Montpellier) et à LABEGE (Centre des congrès DIAGORA).

2 Conditions de la consultation

2.1 Procédure

Le mode de passation utilisé est : **Marché A Procédure Adaptée.**

2.2 Durée de validité du marché

Le marché est prévu pour une durée initiale de 12 mois.

2.3 Modalités d'établissement du marché

Le marché entrera en vigueur à compter de sa notification par Madeeli.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise de l'offre.

Dans le cas où il ne serait pas donné suite à la consultation, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

2.5 Conditions financières

Les modalités de financement et de paiement sont détaillées dans le CCAP ci-après.

La monnaie de compte est l'euro.

En matière de financement, Madeeli est disposée à examiner toutes propositions de financements innovants permettant de réduire les prix.

2.6 Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Type de renseignements	Nom	Téléphone	E-mail
Administratif	Laurent Leriche	05 34 40 41 18	Laurent.leriche@madeeli.fr
Technique	Christian Amalric	05 61 12 57 04	christian.amalric@madeeli.fr
	Céline Potès	05 65 43 95 53	celine.potes@madeeli.fr

Toute demande de renseignement sera tracée par un e-mail adressé à l'acheteur.

3 Présentation et envoi des offres

La proposition sera rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

Les prix seront présentés Hors Taxes et TTC.

La proposition financière devra faire apparaître tous les éléments ayant servi au calcul des prix proposés et les coûts détaillés, avec notamment pour chaque prestation type, le détail suivant :

- répartition du montant de chacune des prestations pour chaque co-traitant ou sous-traitant,
- coût global de production (nombre d'unités d'œuvres, coût journalier),

Le prix proposé intègrera les temps de rencontres préalables et en cours de mission entre le titulaire et Madeeli ainsi que tous les frais annexes (déplacement, hébergement, ...).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

3.1 Pièces constitutives de la proposition.

La proposition comprendra obligatoirement :

- Déclaration du candidat DC1 et DC2 téléchargeable à partir du lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>
- Présentation succincte de l'entreprise
- Extrait Kbis
- Les références commerciales en lien avec l'objet du marché
- Les CCAP et CCTP datés et signés d'une personne ayant pouvoir à engager la société.
- Une proposition technique et commerciale datée et signée d'une personne ayant pouvoir à engager la société, comprenant un dossier structuré incluant toutes les informations explicatives nécessaires pour présenter l'offre qui devra répondre aux critères énoncés au présent document et au CCTP.
- Le planning d'exécution du marché

3.2 Envoi des offres et nombre d'exemplaires

Les propositions sont à adresser :

Avant 12H00, le vendredi 19 août 2016, par courriel à christian.amalric@madeeli.fr et celine.potes@madeeli.fr

Le 19 août 2016, par courrier en 5 exemplaires à :

MADEELI (A l'attention de Christian Amalric)
Marché 2016-011
11, boulevard des Récollets – CS 97802
31078 Toulouse cedex 4

4 Variantes

Le futur marché, objet de cette consultation, s'inscrit dans une démarche d'amélioration du rapport coût/disponibilité, que Madeeli entend mettre en oeuvre.

Le futur marché doit permettre :

- une large ouverture aux propositions d'axes de progrès, d'innovation, de réduction des coûts de la part du candidat,
- l'incitation à la réduction des délais,
- la mise en place de processus réactifs, tenant compte des besoins opérationnels des besoins.

Considérant les objectifs ci-dessus, les variantes sont autorisées en plus de l'offre répondant à la consultation basée sur le CCTP ci-après.

Le candidat cotera obligatoirement et de manière détaillée, les variantes proposées qui devront couvrir la totalité du besoin.

4.1 Planification

Les phases et les livraisons des prestations attendues sont détaillées dans le CCTP

5 Clauses particulières

5.1 Obligations

Le candidat devra s'engager à répercuter auprès de ses sous-traitants, les obligations et contraintes liées au présent marché.

5.2 Obligations fiscales et sociales.
Conformément aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé, le titulaire du marché fournira les attestations prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales. ~~Ces attestations sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.~~

5.3 En cas de groupement.
Les pièces mentionnées au paragraphe 3.1 devront être obligatoirement fournies pour chaque entreprise du groupement.
Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement, un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement.
En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement sera un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.
Les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à fournir).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

5.4 Sous-traitance.
Le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de Madeeli l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.
Cette obligation de déclaration vaut également en cas de recrutement de sous-traitants en cours d'exécution du marché.

Le candidat devra préciser la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue, la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé.

Le candidat remettra également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics et qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.

6 - Critères d'attribution
Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Qualité technique et méthodologique de l'offre globale (Pondération 60 %)

- Méthodologie d'accompagnement (noté sur 30)
- Qualification de l'entreprise, composition de l'équipe, références clients (noté sur 25)
- Démarche développement durable (noté sur 5)

- Prix des prestations (Pondération 40%)

Le choix du prestataire se fera par un jury composé des représentants du comité de pilotage.

Ce jury se réserve la possibilité d'organiser une audition. Si tel est le cas, celle-ci se tiendra au cours de la semaine 35 (du 29 août au 2 septembre 2016) dans les locaux de Madeeli.

Madeeli se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre régulière.

6 Contenu du dossier de consultation

- *Le présent règlement de consultation (RC)*
- *Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)*
- *Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)*

Le Règlement de Consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques sont mis à disposition par voie électronique aux adresses suivantes :

<http://www.madeeli.fr/marches-et-consultations/>

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

SOMMAIRE

1. Documents contractuels régissant le marché
 2. Objet – Prix – Montant
 - 2.1 Objet du marché
 - 2.2 Désignation des prestations
 3. Caractère des prix
 - 3.1 Contenu des prix
 - 3.2 Date d'établissement des prix
 - 3.3 Forme et type des prix
 - 3.4 Variations des prix
 4. Conditions de paiement
 - 4.1 Application de la TVA
 - 4.2 Avance
 - 4.3 Modalités de règlement
 - 4.4 Facture
 - 4.5 Règlements
 5. Délais – Livraison - Documentation – Pénalités
 - 5.1 Délais
 - 5.2 Livraison
 - 5.3 Documentation
 - 5.4 Formation
 - 5.5 Pénalités pour retard
 6. Conditions d'exécution
 - 6.1 Responsabilité du titulaire
 - 6.2 Confidentialité
 - 6.3 Propriété intellectuelle
 - 6.4 Normes
 - 6.5 Communication
 - 6.6 Assurances
 - 6.7 Règles de sécurité
 7. Garanties
 - 7.1 Garanties techniques
 8. Infraction à la législation sociale et fiscale
 9. Résiliation
 10. Litiges – Tribunaux compétents
-

1. – Documents contractuels régissant le marché
Le marché est régi par les documents contractuels suivants :
 - Le cahier des clauses administratives générales
 - Le cahier des clauses techniques
 - Le règlement de consultation

2. Objet – Prix – Montant
 - 2.1 Objet du marché
Le présent cahier des clauses administratives générales détermine les conditions dans lesquelles doit être exécuté le présent marché.

 - 2.2 Désignation des prestations
Le titulaire du marché s'engage à réaliser les prestations selon les conditions définies dans le CCTP.

3. Caractère des prix
 - 3.1 Contenu des prix
Le prix des prestations définies ci-dessus comprend tous les frais afférents aux opérations suivantes :
 - o aux assurances nécessaires au titulaire dans le cadre du marché,
 - o aux garanties définies à l'article 7 ci-après
 - o à la documentation prévue au titre du marché
 - o aux opérations de contrôles et d'essaisTous les autres frais supplémentaires non précisés restent à la charge du titulaire du marché.

 - 3.2 Date d'établissement des prix
Les prix du marché sont établis aux conditions économiques de juillet 2016

 - 3.3 Prix
Les prix seront fermes, non actualisables

 - 3.4 Variation des prix
Les prix devront être garantis jusqu'au jour de livraison.

4. Conditions de paiement
 - 4.1 Application de la TVA
Les prestations livrées au titre du présent marché sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur. La taxe sur la valeur ajoutée est exigible à la livraison pour tous les postes.

 - 4.2 Acomptes / Avance
Acomptes
Un ou plusieurs acomptes pourront être versés.
 - 50 % à la signature du marché
 - 45 % le jour suivant la manifestation (Conventions d'affaires)
 - Le solde à l'issue du séminaire de bilan, soit au plus tard le 30 avril 2017
Dans le cadre de ce marché, Madeeli ne pratiquera pas le paiement direct des sous-traitants.
Les factures de sous-traitance présentées par le titulaire seront obligatoirement accompagnées de la copie d'une pièce justificative de la prestation sous-traitée (facture du sous-traitant au titulaire).

 - 4.3 Modalités de règlement
Toute demande de paiement doit être adressée en deux exemplaires à Madeeli 11 boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4

Si du fait du titulaire (adresse incomplète ou non conforme, etc ...), les demandes de paiement ne sont pas adressées à Madeeli, la date de réception à prendre en compte comme point de départ du délai du paiement, est celle de la réception effective de la demande par le service habilité.
Cette demande de paiement sera faite par tout moyen permettant de donner une date certaine

 - 4.4 Facture
La facture doit respecter les formes suivantes :
 - Etre établie sur papier en-tête,
 - Rappeler le numéro et la date du marché ainsi que ceux du ou des bordereaux d'expédition

- Rappeler la raison sociale exacte du titulaire, sa forme juridique, ses numéros d'inscription au Registre de commerce, d'identification INSEE et la domiciliation des paiements (identique à celle figurant sur le marché)
- Reproduire la désignation de la fourniture telle qu'elle figure au tableau de commande
Elle doit également faire apparaître nettement sans aucune altération :
- le ou les taux de TVA et leur répartition éventuelle sur les différents postes du tableau de commande
- Le montant global HT, la TVA et le montant TTC

Toute facture incomplète ou incorrecte fera l'objet d'un rejet et entraînera une suspension du délai de paiement.

4.5 Règlements

Le règlement des prestations s'effectuera par chèque ou virement dans les 30 jours à réception de facture et vérification du service réalisé.

5. Délais – Livraisons – Pénalités

5.1 Les délais fixés dans l'acte d'engagement, s'entendent à compter de la date de notification du marché.

5.2 La fourniture des prestations du marché doit s'effectuer à l'adresse ci-après :

Madeeli

11 boulevard des Récollets – CS 97802

31078 Toulouse cedex 4

Un document attestant de réalisation de la prestation (compte rendu, bon de livraison, feuilles de présence, ...) accompagnera la demande de paiement.

5.3 Documentation

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute la documentation et/ou prestation rédigée en langue française. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

5.4 Pénalités pour retard

Si le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1000$$

P = Montant des pénalités TTC

V = Valeur pénalisée (prix du règlement du ou des postes en retard)

R = nombre de jours de retard

6. Conditions d'exécution

6.1 Responsabilité du titulaire

Le titulaire a la responsabilité de mettre en œuvre une organisation, des méthodes et des moyens lui permettant de garantir la qualité des produits livrés ainsi que leur conformité aux exigences au présent marché. Le titulaire est responsable de la qualité des prestations qu'il fournit.

6.2 Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de Madeeli, à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir Madeeli de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le cas échéant, le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

6.3 Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à Madeeli l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de Madeeli et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à Madeeli la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de Madeeli, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

Madeeli aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit Madeeli contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit

6.4 Normes

Les prestations doivent satisfaire aux exigences des normes en vigueur à la date de notification du marché.

6.5 Communication

Le titulaire est autorisé à faire valoir pour sa propre communication la mission et les réalisations confiées par le client.

6.6 Assurances

Le titulaire du marché doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de Madeeli et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

6.7 Le titulaire du marché qui réaliserait l'objet du marché dans les locaux de Madeeli, respectera les consignes de sécurité qui lui seront communiquées.

7. Infraction à la législation fiscale - Lutte contre le travail illégal

7.1 Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et ses sous-traitants ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction de participer aux marchés d'organismes publics frappant ceux font l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail.

7.2 Le titulaire déclare sur l'honneur que le travail réalisé est effectué avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L620.3, L143.3 et L143.5 du code du travail et qu'il s'acquitte de ses obligations au regard de l'article L. 324-10 du code du travail réprimant le travail illégal.

Le titulaire s'engage à obtenir les mêmes déclarations de la part de ses sous-traitants.

8. Résiliation

Madeeli peut résilier le marché aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou des documents prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de Madeeli.

9. Litiges - Tribunaux compétents

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet du présent contrat, les parties tenteront, dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable, le cas échéant en faisant préalablement appel à la médiation. En cas de litige persistant, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

1. PRESENTATION DE MIDINVEST 2017

1.1. Format de l'opération

Madeeli, l'agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation en Occitanie, organisera la treizième édition la convention financière MIDINVEST les 22 et 23 février 2017 à Diadora Labège.

Couplé au Salon de l'Entreprise, MIDINVEST se donne pour objectif d'accompagner les entreprises régionales à potentiel (quelles soient start-up, en développement ou en transmission) dans la mobilisation de financements "haut de bilan", grâce à un coaching spécifique et la mise en relation avec les investisseurs ad hoc (sociétés de capital-risque, business angels, fonds d'investissements...).

Le schéma organisationnel MIDINVEST 2017 découle de la fusion des 2 anciennes Régions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) avec la volonté de conforter cet événement comme le référent régional du financement "haut de bilan" et en visant à répondre plus efficacement aux besoins de structuration des entreprises tout au long de leur cycle de vie.

Un site internet est spécifiquement dédié à cette opération : <http://www.midinvest.fr/> . Il permet aux entreprises de déposer leur candidature, aux investisseurs de s'inscrire, et de solliciter ensemble des rendez-vous. Il est susceptible d'évolutions dans le cadre d'une optimisation des outils informatiques dédiés à MIDINVEST et au Salon de l'Entreprise.

MIDINVEST 2017 sera organisé autour de 5 volets :

- Volet 1 : la Sélection MIDINVEST

L'objectif 2017 est de sélectionner entre 20 et 25 entreprises régionales (lauréates) à partir des dossiers de candidatures déposés en ligne, les conditions d'éligibilité étant les suivantes :

- **Sociétés de droit privé** (start-up ou PME), implantée en région **Occitanie / Pyrénées - Méditerranée**,
- Proposant un **produit /un procédé ou un service mature** commercialisé ou en pré-commercialisation,
- Présentant un **positionnement différenciant** sur le marché,
- En **recherche d'investisseurs financiers** dans le cadre de leur **stratégie ambitieuse de développement**

Ces entreprises, qui constituent la « vitrine » de l'événement, seront accompagnées et préparées à la rencontre avec les investisseurs programmée le 23 février 2017.

Aux côtés de Madeeli, nos partenaires institutionnels (pôles de compétitivité, clusters, Direccte, chambres consulaires, Bpifrance...) seront mobilisés pour la prospection et l'identification des entreprises cibles, l'assistance au dépôt de leur candidature sur le site dédié, ainsi que pour la préparation des "Grands Oraux" de sélection des lauréats.

- Volet 2 : "Pitches" et rendez-vous d'affaires

Il s'agit des rencontres individuelles entre entreprises et investisseurs, avec un traitement prioritaire pour les entreprises sélectionnées au niveau régional (lauréats). Ces rendez-vous, qui se déroulent le jour de MIDINVEST, sont précédés d'une présentation (pitch) de chaque entreprise lauréate devant les investisseurs. En amont, ils sont organisés au travers d'une plateforme en ligne intégrée au site web dédié.

***NB.** : Pour l'édition 2017, compte tenu d'un objectif de 20 à 25 lauréats, nous souhaitons réserver exclusivement aux entreprises ayant été convoquées aux Grands Oraux (soit une quarantaine) la possibilité de solliciter des rendez-vous avec les investisseurs.*

- Volet 3 : les ateliers et conférences sur le thème du financement.

Ces ateliers visent à apporter des réponses concrètes aux porteurs de projet. Des experts et/ou des entrepreneurs exposent, dans le cadre d'interventions courtes et interactives, leurs expériences ainsi que les bonnes pratiques indispensables au développement des entreprises innovantes ou des PME en croissance.

NB. : Pour l'édition 2017, ces ateliers et conférences se dérouleront sur 1,5 jour, soit le 22 février après-midi et la journée du 23 février. L'après-midi du 22 février sera dédiée au financement de l'Economie Sociale et Solidaire.

- Volet 4 : "le village des investisseurs"

Il rassemble les structures du financement "haut de bilan" dont un pôle « Financement solidaire ».

- Volet 5 : bilan et suite à donner

A l'issue de la manifestation MIDINVEST et avant la fin avril 2017, Madeeli organisera un séminaire qui sera co-animé avec le prestataire. L'objet étant de dresser un bilan de l'opération avec les entreprises lauréates et de proposer des améliorations pour les éditions futures.

1.2. Organisation et partenariats

Les partenaires institutionnels, opérationnels et financiers de la manifestation sont les suivants :

Maîtrise d'ouvrage : Madeeli

Partenaires opérationnels : Bpifrance, Caisse des Dépôts, Ordre régional des Experts comptables, Direccte, DRRT, Pôles de compétitivité et Clusters régionaux, CCI de région, Incubateur, Groupe IRDI, Capitole Angels, URSCOOP...

1.3. Les publics visés

La manifestation vise la participation minimale de 400 acteurs économiques :

- Les dirigeants des entreprises (+/-200) en phase d'amorçage, de développement ou de transmission,
- Les investisseurs, capitaux-risqueurs, business angels et organismes financiers régionaux, nationaux, ainsi que, si possible, quelques investisseurs étrangers (objectif de 90 investisseurs représentant au moins 50 organismes financiers différents),
- Les acteurs du développement économique publics, parapublics ou privés, de l'accompagnement et du conseil.

2. LES MISSIONS CONFIEES AU PRESTATAIRE

Pour cette 13^{ème} édition de MIDINVEST, les argumentaires "marketing" adaptés aux différents publics (entreprises et investisseurs notamment) et les supports de communication seront réalisés par Madeeli avec son agence de communication.

Maître d'ouvrage de l'opération, Madeeli entend confier les prestations définies ci-après à un cabinet spécialisé dans le conseil et l'accompagnement d'entreprises aux levées de fonds et présentant de solides références en la matière.

Le prestataire devra établir une proposition commerciale très détaillée : description des différents postes, planification et coûts correspondants avec indication différenciée des frais de déplacement.

Chiffres-clés de l'édition 2015:

414 participants dont :

-76 investisseurs

-230 entrepreneurs

13 entreprises lauréates

DESCRIPTION DES ACTIONS ET LIVRABLES ATTENDUS

Il est porté à l'attention du prestataire que l'opération MIDINVEST 2017 sera scindée en 2 parties faisant l'objet d'un mode de facturation distinct :

Partie N°1 : commande Madeeli et facturation à Madeeli

Partie N°2 : les prestations donneront lieu à une commande individuelle des entreprises lauréates qui devront s'acquitter de la facture du prestataire.

PARTIE N°1 : organisation générale

A- Organisation de l'appel à candidatures 2017

- Validation du dossier type de candidature avant mise en ligne sur la plateforme existante pour les inscriptions.
- Appui au maître d'ouvrage pour le lancement et la gestion de l'appel à candidatures (dépôt des dossiers en ligne avec accusé de réception, suivi des réceptions des candidatures...).

B- Qualification et sélection des entreprises candidates

Il est attendu du prestataire les actions suivantes :

- Suivi des candidatures (contrôle de la complétude des dossiers et relance des candidats si nécessaire)
- Proposition au maître d'ouvrage d'une grille d'évaluation des dossiers
- Notation via cette grille de chaque dossier de candidature déposé en ligne, avec segmentation par secteur d'activité et par département (13 départements en Occitanie / Pyrénées - Méditerranée)
- Animation de la conférence téléphonique associant les membres des jurys pour sélectionner les candidats appelés aux "Grands Oraux"
- Appui à l'organisation des 3 "Grands Oraux" de sélection des lauréats
- Participation aux jurys régionaux pour l'audition des candidats : 1 à Toulouse, 1 à Montpellier, 1 à Narbonne
- "Débriefing" des résultats avec chaque candidat.

C- Organisation de 2 séminaires

- Toutes les entreprises ayant répondu à l'appel à candidatures avec envoi d'un dossier motivé et complet seront invitées à un séminaire collectif d'une demi-journée sur le thème « Le parcours d'une levée de fonds réussie » (contenu à proposer par le prestataire). L'animation de ce séminaire sera confiée au prestataire
- L'animation d'un séminaire post-MIDINVEST sera également confiée au prestataire et aura pour objectif de dresser un bilan de l'opération globale, d'évaluer d'éventuels besoins complémentaires des entreprises concernant leur levée de fonds, et de proposer des évolutions souhaitables pour les prochaines éditions.

D- Gestion de la plateforme technique en ligne sur le site <http://www.midinvest.fr/>

Le prestataire devra utiliser cet outil au service de l'organisation de la manifestation : dépôt des candidatures en ligne, validation et suivi des inscriptions des participants (dont tout particulièrement les entreprises et investisseurs) ainsi que des rendez-vous d'affaires.

Dès le lendemain de la manifestation, il devra adresser à Madeeli le fichier actualisé des participants répartis selon les différentes typologies.

E- Prospection et mobilisation des investisseurs

Le nombre et la qualité des investisseurs présents et actifs à la convention d'affaires conditionnent grandement la notoriété et le succès de MIDINVEST. L'objectif recherché étant de susciter un maximum de rendez-vous entre les entreprises (dont en particulier les lauréats de la Sélection) et les structures de financement en fonds propres.

Prenant en compte la typologie des entreprises lauréates ainsi que les secteurs d'activités représentés, il est attendu du prestataire les actions suivantes :

- La prospection et l'identification d'organismes financiers régionaux, nationaux, et étrangers (dont principalement ceux implantés en Catalogne et dans des territoires francophones)
- La promotion de MIDINVEST auprès de ces investisseurs potentiels pour les inciter à participer à la convention d'affaires 2017
- Le contrôle auprès de Madeeli des inscriptions à la manifestation avec relances si nécessaire auprès des investisseurs concernés
- L'accueil des investisseurs le jour de la manifestation.

Nota : le jury sera particulièrement attentif à la méthodologie proposée par le prestataire ainsi qu'à un engagement sur un objectif qualitatif et quantitatif concernant l'inscription d'investisseurs hors Occitanie. Un effort particulier sera demandé pour la mobilisation des organismes de financement de l'amorçage (business angels nationaux thématiques ou sectoriels, plateformes de crowdfunding...) ainsi que ceux dédiés au financement de l'économie sociale et solidaire.

PARTIE N°2 : Accompagnement individuel des entreprises lauréates

Pour les entreprises sélectionnées par les jurys régionaux, un accompagnement spécifique portera sur :

- o L'aide à la rédaction des 2 outils de référence attendus par les investisseurs : le business plan et l'executive summary,
- o L'acculturation nécessaire du chef d'entreprise à l'environnement financier pour réussir sa levée de fonds,
- o La préparation à la présentation orale.

3. Calendrier 2016 /2017

8 juillet 2016 :	Publication de l'appel d'offre défini ci-dessus
Fin août 2016 :	Sélection du prestataire
Avant fin septembre 2016 :	Lancement de l'appel à candidatures pour les entreprises
Mi-novembre 2016 :	Clôture de l'appel à candidatures
Mi-décembre 2016 :	Sélection des entreprises lauréates et lancement de la prospection des investisseurs
Janvier / février 2017 :	Coaching des entreprises lauréates de la Sélection 2017
22 et 23 février 2017 :	Manifestation MIDINVEST
Avant fin avril 2017 :	Séminaire collectif de bilan

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Christian AMALRIC
Chef de projet MIDINVEST
Tél. 05-61-12-57-04 / 06-61-47-94-68
E-mail : christian.amalric@madeeli.fr

Ou
Céline POTES
Tél. 05-65-43-95-53 / 06-72-71-42-82
E-mail : celine.potes@madeeli.fr